



Parent enfant francais

Par **Fine1987**, le **28/12/2022** à **01:51**

Bonjour ,je suis française j'ai eu une fille avec un étranger je lui ai fait une demande de titre de séjour parent français , la préfecture lui ont donné une carte de séjour temporaire 1 ans qui se termine en février 2023.rnLe problème est que je l'ai quitté car il me manque de respect me tapé et m'a dit qu'il s'était mis avec moi juste pour avoir ses papiers et faire sa vie .il me réclame la pièce d'identité de ma fille que j'ai refusé et me menace de kidnappé ma fille . Nous sommes convoqué au tribunal pour la fixation de la garde de ma fille j'ai demandé la garde exclusive au juge du fait qu'il menace de partir avec ma fille . Il ne me donne rien . J'ai porté plainte contre lui pour les menaces que je subis si je lui renouvelle pas son titre de séjour J'ai demandé au préfet pour qu'il ne lui renouvelle pas son titre de séjour car il a juste profité de moi je donne enceinte pour qu'il prenne ses papiers. rnPensé vous que la préfecture va le renouveler ? Aidez moi

Par **amajuris**, le **28/12/2022** à **09:58**

bonjour,rnrnil existe des conditions pour obtenir un titre de séjour parent d'enfant français :rnrn*Vous pouvez obtenir la carte de séjour temporaire, même si vous êtes en situation irrégulière, si vous remplissez toutes les conditions suivantes :*rnrn***Vous êtes le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France***
Vous contribuez à son entretien et son éducation depuis sa naissance (ou depuis au moins 2 ans)
*Vous ne vivez pas en état de polygamie*rnrnsource: [titre de séjour parent d'enfant français](#)rnrnle père de votre enfant participe-t-il à son entretien.rnrnsalutations

Par **Fine1987**, le **28/12/2022** à **10:53**

Non il ne donne rien je paye tout moi même

Par **amajuris**, le **28/12/2022** à **11:06**

vous indiquez à la préfecture qu'il ne participe pas à l'entretien de son enfant, il ne devrait donc pas obtenir de titre de séjour comme parent d'enfant français.